

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 11 juillet 2013 portant nomination d'un membre du conseil d'administration du centre informatique de recouvrement du Sud-Ouest**

NOR : AFSS1330482A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L.231-6, L.231-6-1, D.213-7, D.231-2 et  
D.231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de  
l'article 4 de l'arrêté du 6 décembre 2011 fixant les modèles de statuts des centres informatiques de  
la branche recouvrement de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de  
sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 19 mars 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration du  
centre informatique de recouvrement du Sud-Ouest,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre titulaire du conseil d'administration du centre informatique de recouvrement  
du Sud-Ouest, sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT):

M. Vernet (Jean-Luc) en remplacement de M. Lacambra (Jean-Luc).

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié  
au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 11 juillet 2013.

Pour les ministres et par délégation :  
*Le chef de service,*  
*adjoint au directeur de la sécurité sociale,*  
F. GODINEAU